

39

Jura

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement151 rue Regard
39000 Lons-le-SaunierTél : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.frwww.caue39.fr

Le CAUE est un organisme départemental, investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, mis en place à l'initiative du Conseil départemental.

Le CAUE a pour objectif de promouvoir **la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** sur le territoire départemental.

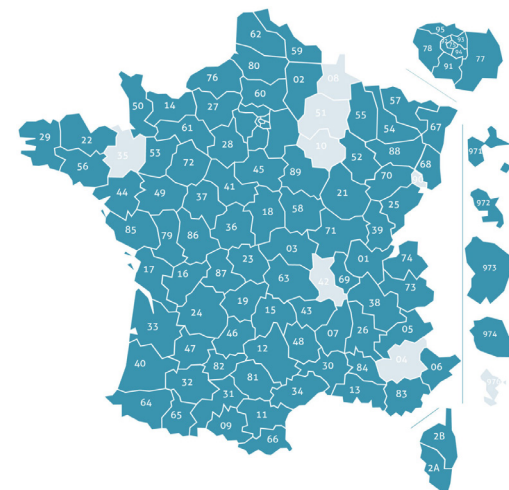
Organisme de concertation, d'échange entre les différents acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain, il apporte une aide à la décision. Son conseil est accessible à un public varié : élu, particulier, enseignant, professionnel...

L'appartenance des CAUE à un réseau régional et national leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations et des expériences, et de mener des travaux collaboratifs.

**93 CAUE, 10 groupements régionaux de CAUE, 1 fédération nationale,
1205 professionnels, 2116 administrateurs.**

UR
c|a.u.e
Bourgogne-Franche-Comté

c|a.u.e
Fédération nationale

L'ÉQUIPE DU
CAUE DU JURA

2021

Gérome Fassenet



Président

Maud Bacheley

Gestionnaire
comptable

Caroline Saffrey

Animatrice pôle
ressources culturelles

Florence Clément



Architecte conseillère

Philippe Vieuxmaire

Architecte vacataire
en appui conseil
aux particuliers

Olivier Draussin



Architecte conseiller

Françoise Vichard



Architecte conseillère

Sophie Lheureux



Paysagiste conseillère

LES MISSIONS DES CAUE

CONSEILLER

Les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de projet, de programmation, de construction et d'aménagement :

- sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement ;
- sur les démarches et le choix de professionnels compétents.

FORMER

- **les élus, les professionnels et les acteurs du cadre de vie**, par des journées thématiques de réflexion et de travail et des programmes de formation continue adaptés ;

- **les enseignants** qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique.

INFORMER ET SENSIBILISER

Le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement — visites, conférences, expositions, publications de vulgarisation — et à l'esprit de participation : débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence (...) des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués »

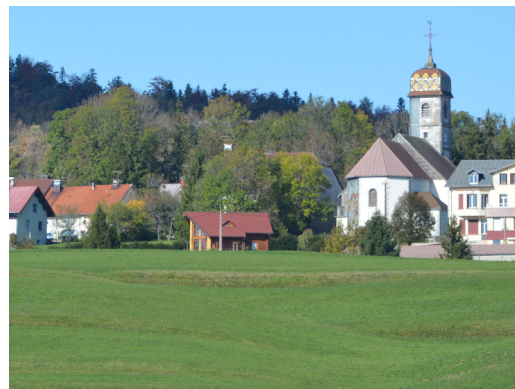
Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art. 1)

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art. 7)

« Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. »

Loi SRU du 13 décembre 2000 (art. L-121.7 alinéa 3)



POURQUOI FAIRE APPEL AU CAUE ?

- > Pour disposer de **sa compétence et de son conseil neutre**, afin d'engager les projets de façon raisonnée : diagnostics, analyses des besoins, mise en oeuvre de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.
- > Parce que son conseil est **indépendant de la maîtrise d'oeuvre**.
- > Pour tirer profit de **son approche globale** et de son réseau partenarial susceptible d'être mobilisé.
- > Parce qu'il aide à **bien formuler les besoins** à satisfaire au travers du projet, à **identifier les démarches** à mettre en oeuvre et les **prestataires** les plus adaptés pour y répondre.
- > Parce que c'est **un service de proximité**, disponible pour prendre en considération la réflexion nécessaire aux projets d'intérêt général.
- > Pour accompagner les démarches d'amélioration du cadre de vie (appel à projets, programmes locaux, régionaux...) privilégiant **le dialogue** entre les élus, les habitants et les acteurs du cadre de vie.

DES THÉMATIQUES D'INTERVENTION LARGES POUR LES ÉLUS ET LEURS COLLECTIVITÉS

> Elaborer un document d'urbanisme

Le CAUE vous accompagne dans l'élaboration de votre projet de développement communal ou intercommunal, la mise en place de vos PLUI, la révision de vos PLU, cartes communales...

> Concevoir une extension de votre village, accueillir de nouveaux habitants

Le CAUE vous informe sur les différentes étapes à suivre, les différentes possibilités pour l'extension de votre ville ou village, dans une logique de développement durable. Il vous aide à établir un diagnostic et un cahier des charges pour mener à bien votre projet.

> Aménager le cœur de votre ville ou de votre village

Le CAUE explore différentes hypothèses d'aménagement, vous conseille sur la qualité des espaces publics, la programmation d'une étude, l'information des habitants.

> Construire un équipement public

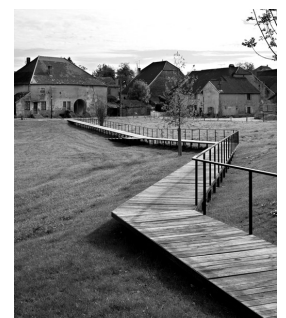
Le CAUE vous conseille et vous assiste dans la phase de programmation, avec vous et les usagers, sur l'implantation et l'orientation de l'équipement, le choix d'énergies et de matériaux sains, pour une optimisation des performances énergétiques de la construction et le confort des usagers. Il vous aide à choisir une équipe de maîtrise d'œuvre dans le respect des procédures.

> Restaurer ou réhabiliter votre patrimoine

Le CAUE vous conseille dans la faisabilité du projet, le choix des matériaux, les techniques traditionnelles de restauration, la coloration des façades.

> Adopter une démarche respectueuse de l'environnement en matière d'entretien des espaces verts

Le CAUE vous aide dans l'établissement d'un diagnostic et vous forme à la gestion différenciée des espaces verts.



Le CAUE du Jura est ouvert à tous ...

Élus, particuliers, agents de l'administration et des collectivités locales, professionnels du cadre bâti (maîtres d'œuvre, aménageurs, artisans, constructeurs...) enseignants, scolaires et étudiants, associations.

LE CAUE, LIEU D'INFORMATION ET DE RESSOURCES

Le CAUE dispose d'un **fonds documentaire important, riche et spécialisé** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement, ouvert à toutes et tous, c'est aussi **un lieu de rencontre et de débat**.

Il alimente des sites d'accès libre :

- > **L'Observatoire CAUE** : www.caue-observatoire.fr
- > **Le portail des ressources CAUE Centre Est** : www.ressources-caue.fr
- > **Les actualités culturelles** : www.caue39.fr
- > **Le Fil'AUE** : www.scoop.it/t/le-fil-aue-des-caue-de-franche-comte
- > **Habiter nos territoires** : www.caue-franche-comte.fr

COLLECTIVITÉS : QUAND FAIRE APPEL AU CAUE ?

Le plus en amont possible d'un projet, avant que ne s'engage la phase de programmation. La pertinence de la réponse du CAUE dépend essentiellement du moment de l'intervention.

PARTICULIERS : QUAND FAIRE APPEL AU CAUE ?

Avant tout projet, invitez les à rencontrer un conseiller du CAUE. Des permanences mensuelles ont lieu dans les locaux du CAUE et sur ses permanences délocalisées. Un temps d'échange pour les conseiller gratuitement dans leurs démarches.

> Construire

Le CAUE conseille pour réfléchir sur l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, l'utilisation des énergies renouvelables.

> Réhabiliter ou rénover un bâtiment

Le CAUE conseille pour transformer ou réhabiliter une habitation, repenser son mode de chauffage, rénover une toiture, faire un ravalement, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, ...

COMMENT NOUS JOINDRE ?

COLLECTIVITÉS : En prenant un **premier contact directement par téléphone** ou par mail pour nous exposer votre projet. Une rencontre sur site nous permettra de définir l'accompagnement adapté.

L'intervention pour les collectivités est conditionnée à l'**adhésion au CAUE du Jura**. Elle vous permet également de recevoir les nouveautés documentaires, actualités...

PARTICULIERS : En prenant **contact directement par téléphone** ou par mail pour nous exposer votre projet et prendre rendez-vous.

Architecture

**Construire
aujourd'hui**

**Des références de maisons,
d'équipements publics**

Patrimoine

Eco construction

Echange transmission

Documentation pédagogique
Publications thématiques
Fiches conseils
Expositions
Conférences
Voyages, visites
Partage d'outils numériques
Formations

Paysage

Regards sur le paysage
Organiser son jardin
Jardin écologique
Gestion de l'eau
Composer
avec le paysage
Biodiversité
Nature et villages

Nous conseillons Vous décidez

Diagnostic global
Cœur de ville, de village
Urbanisme durable
Extensions urbaines
Zone d'activités
Entrée de ville
Bâtiment - Espace publics
Accessibilité, Mobilité
active
Opérations façades
Prise en compte du végétal